

# Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

## Reconnues d'utilité publique

Paris le 30 mai 2012

### La Demeure Historique

Association des monuments historiques privés  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 29 janvier 1965  
57 quai de la Tourmelle, 75005 PARIS  
Tél. : 01 55 42 60 00  
www.demeure-historique.org

### Ligue Urbaine et Rurale

reconnue d'utilité publique  
par décret du 27 août 1970  
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS  
Tél. : 01 42 67 06 06  
www.ligueurbaineetrurale.fr

### Maisons Paysannes de France

reconnue d'utilité publique  
par décret du 20 mars 1985  
8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS  
Tél. : 01 44 83 63 63  
www.maisons-paysannes.org

### Patrimoine Environnement

Fédération Nationale  
des Associations de Sauvegarde des Sites  
et des Ensembles Monumentaux  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 11 janvier 1983  
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS  
Tél. : 01 41 18 50 70  
www.associations-patrimoine.org

### REMPART

Union des associations pour la Réhabilitation  
et l'Entretien des Monuments  
et du Patrimoine Artistique  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 juillet 1982  
1 rue des Guillemites, 75004 PARIS  
Tél. : 01 42 71 96 55  
www.rempart.com

### Sauvegarde de l'Art Français

reconnue d'utilité publique  
par décret du 22 novembre 1925  
22 rue de Douai, 75009 PARIS  
Tél. : 01 48 74 49 82  
www.sauvegardeartfrancais.fr

### Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

reconnue d'utilité publique  
par décret du 7 novembre 1936  
39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS  
Tél. : 01 47 05 37 71  
sppef.free.fr

### Vieilles Maisons Françaises

reconnue d'utilité publique  
par décret du 2 mai 1963  
93 rue de l'Université, 75007 PARIS  
Tél. : 01 40 62 61 71  
www.vmfpatrimoine.org

Madame Aurélie Filippetti  
Ministre de la Culture et de la Communication  
3 rue de Valois  
75033 PARIS CEDEX 01

Madame la ministre,

Les associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager, reconnues d'utilité publique, ont pour objet la protection de ce patrimoine, atout touristique et économique majeur certes, mais aussi élément représentatif essentiel de l'histoire et de l'âme de notre pays.

C'est à ce titre que nous avons adressé au Premier ministre, en tant que chargé alors du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement deux lettres en date des 14 et 16 avril 2012, que nous pensons utile de vous faire parvenir en pièces-jointes de même qu'une lettre à Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes.

Ces missives avaient pour objet d'attirer l'attention sur les dangers qui, du fait de la proximité de parcs éoliens à l'étude, menacent dans leur intégrité les monuments prestigieux inscrits au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO que sont :

- Le Mont-Saint-Michel,
- Vézelay : sa basilique, son site, son village,
- Saint-Savin-sur-Gartempe : son abbatale et ses fresques.

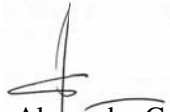
La situation paraît en effet très inquiétante, d'autant plus que ces projets éoliens, outre l'atteinte portée à cet extraordinaire patrimoine national, risqueraient de remettre en cause leur inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Nos associations n'ont aucune hostilité de principe à l'encontre des énergies renouvelables. Encore faut-il, comme c'est malheureusement le cas pour nombre de parcs éoliens, qu'elles ne viennent pas mettre en péril notre patrimoine.

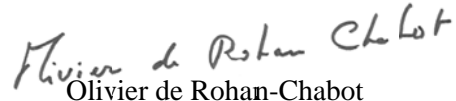
**Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager**  
Reconnues d'utilité publique

Nous comptons sur vous pour donner aux Préfets de Région et de Département concernés des instructions fermes pour que ces sites majeurs et leurs cônes de vues soient intégralement préservés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Alexandre Gady  
Président de la SPPEF



Olivier de Rohan-Chabot  
Président de la Sauvegarde de l'Art Français



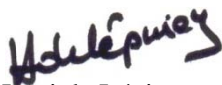
Georges Duménil  
Président de Maisons Paysannes de France



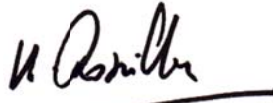
Jean de Lambertye  
Président de la Demeure Historique



Christian Pattyn  
Président de la Ligue Urbaine et Rurale



Henri de Lépinay  
Président de REMPART



Kléber Rossillon  
Président de la FNASSEM



Philippe Toussaint  
Président des Vieilles Maisons Françaises

# Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

## Reconnues d'utilité publique

Paris le 14 avril 2012

### La Demeure Historique

Association des monuments historiques privés  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 29 janvier 1965  
57 quai de la Tournelle, 75005 PARIS  
Tél. : 01 55 42 60 00  
www.demeure-historique.org

### Ligue Urbaine et Rurale

reconnue d'utilité publique  
par décret du 27 août 1970  
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS  
Tél. : 01 42 67 06 06  
www.ligueurbaineetrurale.fr

### Maisons Paysannes de France

reconnue d'utilité publique  
par décret du 20 mars 1985  
8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS  
Tél. : 01 44 83 63 63  
www.maisons-paysannes.org

### Patrimoine Environnement

Fédération Nationale  
des Associations de Sauvegarde des Sites  
et des Ensembles Monumentaux  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 11 janvier 1983  
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS  
Tél. : 01 41 18 50 70  
www.associations-patrimoine.org

### REMPART

Union des associations pour la Réhabilitation  
et l'Entretien des Monuments  
et du Patrimoine Artistique  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 juillet 1982  
1 rue des Guillemites, 75004 PARIS  
Tél. : 01 42 71 96 55  
www.rempart.com

### Sauvegarde de l'Art Français

reconnue d'utilité publique  
par décret du 22 novembre 1925  
22 rue de Douai, 75009 PARIS  
Tél. : 01 48 74 49 82  
www.sauvegardeartfrancais.fr

### Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

reconnue d'utilité publique  
par décret du 7 novembre 1936  
39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS  
Tél. : 01 47 05 37 71  
sppef.free.fr

### Vieilles Maisons Françaises

reconnue d'utilité publique  
par décret du 2 mai 1963  
93 rue de l'Université, 75007 PARIS  
Tél. : 01 40 62 61 71  
www.vmfpatrimoine.org

Monsieur François Fillon  
Premier ministre  
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des  
Transports et du Logement  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Les associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager, reconnues d'utilité publique, attachent la plus grande importance au Mont-Saint-Michel, témoignage irremplaçable de l'architecture française ainsi que de l'histoire, et de l'âme même, de la France.

C'est pourquoi nous avons été très heureux d'apprendre l'abandon des éoliennes d'Argouges, dans la Manche.

Mais notre inquiétude reste vive dans l'Ille-et-Vilaine. En effet, d'après la presse, un périmètre d'exclusion serait désormais prévu, interdisant la présence d'éoliennes à moins de 40 km à l'ouest et à l'est du Mont et de 20 km seulement au sud. Ce sont ces 20 km qui nous préoccupent ; car un projet de ZDE émanant de la Communauté de Communes d'Antrain (Ille-et-Vilaine) est en cours d'examen à la Préfecture. Il comporte 46 éoliennes de près de 150 mètres de hauteur implantées sur des collines de 90 à 100 mètres d'altitude et situées, semble-t-il, entre 22 et 24 km du Mont, soit au-delà des 20 km cités plus haut.

Si ces informations sont exactes, ce parc échapperait à l'exclusion, ce qui entraînerait de très graves conséquences. Car, non seulement les pylônes d'Antrain pourraient être aperçus du Mont, mais ce serait au milieu de champs d'éoliennes que les visiteurs auraient leur première vision du monument.


Rappelons que ces collines sont fréquemment appelées des « Montjoie », car tel est le cri de joie que les pèlerins poussaient au fil des siècles en découvrant le Mont à partir de leurs sommets.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la menace qui continuerait ainsi à peser sur le Mont-Saint-Michel, de nature à porter atteinte à son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments de très haute considération.




Alexandre Gady  
Président de la SPPEF



Olivier de Rohan-Chabot  
Président de la Sauvegarde de l'Art Français



Georges Duménil  
Président de Maisons Paysannes de France



Jean de Lambertye  
Président de la Demeure Historique




Christian Pattyn  
Président de la Ligue Urbaine et Rurale



Henri de Lépinay  
Président de REMPART



Kléber Rossillon  
Président de la FNASSEM



Philippe Toussaint  
Président des Vieilles Maisons Françaises

# Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

## Reconnues d'utilité publique

Paris le 16 avril 2012

### **La Demeure Historique**

Association des monuments historiques privés  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 29 janvier 1965  
57 quai de la Tournelle, 75005 PARIS  
Tél. : 01 55 42 60 00  
www.demeure-historique.org

### **Ligue Urbaine et Rurale**

reconnue d'utilité publique  
par décret du 27 août 1970  
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS  
Tél. : 01 42 67 06 06  
www.ligueurbaineetrurale.fr

### **Maisons Paysannes de France**

reconnue d'utilité publique  
par décret du 20 mars 1985  
8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS  
Tél. : 01 44 83 63 63  
www.maisons-paysannes.org

### **Patrimoine Environnement**

Fédération Nationale  
des Associations de Sauvegarde des Sites  
et des Ensembles Monumentaux  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 11 janvier 1983  
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS  
Tél. : 01 41 18 50 70  
www.associations-patrimoine.org

### **REMPART**

Union des associations pour la Réhabilitation  
et l'Entretien des Monuments  
et du Patrimoine Artistique  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 juillet 1982  
1 rue des Guillemites, 75004 PARIS  
Tél. : 01 42 71 96 55  
www.rempart.com

### **Sauvegarde de l'Art Français**

reconnue d'utilité publique  
par décret du 22 novembre 1925  
22 rue de Douai, 75009 PARIS  
Tél. : 01 48 74 49 82  
www.sauvegardeartfrancais.fr

### **Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France**

reconnue d'utilité publique  
par décret du 7 novembre 1936  
39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS  
Tél. : 01 47 05 37 71  
sppef.free.fr

### **Vieilles Maisons Françaises**

reconnue d'utilité publique  
par décret du 2 mai 1963  
93 rue de l'Université, 75007 PARIS  
Tél. : 01 40 62 61 71  
www.vmfpatrimoine.org

Monsieur François Fillon

Premier ministre

Ministre de l'Écologie, du Développement

Durable, des Transports et du Logement

57 rue de Varenne

75007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Les associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager, reconnues d'utilité publique, se sont permis de vous saisir récemment du danger que court le Mont-Saint-Michel du fait de la proximité de parcs éoliens.

C'est aujourd'hui sur Vézelay, monument et site également exceptionnels, que nous souhaitons attirer votre attention.

Vézelay participe, comme le Mont, à l'histoire de France et à l'âme même du pays. Or Vézelay est menacé par des parcs éoliens qui, s'ils se concrétisent, mettraient fin à la qualité remarquable du paysage, jusqu'ici préservé de toute atteinte.

Après le projet de Joux-la-Ville, qui semble malheureusement en voie de réalisation, un projet de parc éolien à Arcy-sur-Cure est à l'étude. Les pales des mâts éoliens seraient visibles, ainsi que leurs clignotements nocturnes de divers endroits de la ville haute : maison de Jules Roy, chemin du Moulin à Vent, maisons du Chapitre, cimetière, sans parler évidemment du sommet de la tour de la basilique.

Un autre projet se prépare à Tannay, dans la Nièvre, très inquiétant ; les pales seraient parfaitement visibles derrière la silhouette de Vézelay et de ses édifices, depuis la Croix-Montjoie, le lieu d'où les pèlerins découvraient la colline sur leur chemin de Saint-Jacques.

Ces projets ne pourraient que nuire à l'activité touristique existante, principale ressource économique de la région.

Enfin, il est surprenant que de tels projets interviennent au moment où des fonds considérables sont mis en place par l'État et les collectivités territoriales pour la création d'un Grand Site du Vézélien (Pays de Vézelay), conséquence directe de la visite à Vézelay du chef de l'État en septembre 2010. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'utilité réelle de cet ensemble de parcs, compte-tenu de la nature du régime des vents dans la région.

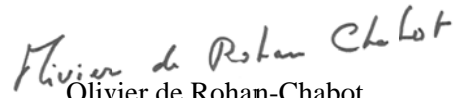
**Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager**  
Reconnues d'utilité publique

Leur réalisation serait sans nul doute, comme au Mont-Saint-Michel, de nature à faire craindre que l'inscription de Vézelay et de son site au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ne soit remise en cause.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments de très haute considération.




Alexandre Gady  
Président de la SPPEF



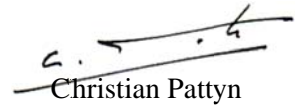
Olivier de Rohan-Chabot  
Président de la Sauvegarde de l'Art Français



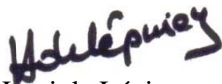
Georges Duménil  
Président de Maisons Paysannes de France



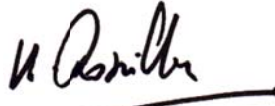
Jean de Lambertye  
Président de la Demeure Historique



Christian Pattyn  
Président de la Ligue Urbaine et Rurale



Henri de Lépinay  
Président de REMPART



Kléber Rossillon  
Président de la FNASSEM



Philippe Toussaint  
Président des Vieilles Maisons Françaises

# Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

Reconnues d'utilité publique

Paris, le 7 mai 2012

## La Demeure Historique

Association des monuments historiques privés  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 29 janvier 1965  
57 quai de la Tourmelle, 75005 PARIS  
Tél. : 01 55 42 60 00  
www.demeure-historique.org

## Ligue Urbaine et Rurale

reconnue d'utilité publique  
par décret du 27 août 1970  
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS  
Tél. : 01 42 67 06 06  
www.ligueurbaineetrurale.fr

## Maisons Paysannes de France

reconnue d'utilité publique  
par décret du 20 mars 1985  
8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS  
Tél. : 01 44 83 63 63  
www.maisons-paysannes.org

## Patrimoine Environnement

Fédération Nationale  
des Associations de Sauvegarde des Sites  
et des Ensembles Monumentaux  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 11 janvier 1983  
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS  
Tél. : 01 41 18 50 70  
www.associations-patrimoine.org

## REMPART

Union des associations pour la Réhabilitation  
et l'Entretien des Monuments  
et du Patrimoine Artistique  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 juillet 1982  
1 rue des Guillemites, 75004 PARIS  
Tél. : 01 42 71 96 55  
www.rempart.com

## Sauvegarde de l'Art Français

reconnue d'utilité publique  
par décret du 22 novembre 1925  
22 rue de Douai, 75009 PARIS  
Tél. : 01 48 74 49 82  
www.sauvegardeartfrancais.fr

## Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

reconnue d'utilité publique  
par décret du 7 novembre 1936  
39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS  
Tél. : 01 47 05 37 71  
sppef.free.fr

## Vieilles Maisons Françaises

reconnue d'utilité publique  
par décret du 2 mai 1963  
93 rue de l'Université, 75007 PARIS  
Tél. : 01 40 62 61 71  
www.vmfpatrimoine.org

Monsieur Pascal Mailhos  
Préfet de la Région Bourgogne  
Préfet de la Côte-d'Or  
Hôtel de la Préfecture  
53 rue de la Préfecture  
21041 DIJON CEDEX

Objet : Côte d'Or ZDE

Monsieur le Préfet de Région,

Les associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager, reconnues d'utilité publique, ont pour objet la protection de ce patrimoine, atout touristique et économique majeur certes, mais aussi élément représentatif essentiel de l'histoire et de l'âme de notre pays.

C'est à ce titre que nous avons été informés de la parution de votre arrêté du 30 janvier 2012, instituant une Zone de Développement de l'Éolien (ZDE), sur les communes de Villeneuve-les-Convers, Corroyer-la-Chapelle, Darcey et Frolois, au voisinage de Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or).

Nous avons examiné avec intérêt les considérants qui ont conduit à la création de cette ZDE dans le « secteur 1 réduit », conformément à la carte jointe ; nous en avons mesuré le caractère détaillé et la grande rigueur. Nous nous félicitons que soit rappelée la nécessité d'études ultérieures d'impact des projets éoliens présentés dans la dite ZDE et que l'article 5 de l'arrêté précise que « la création de la ZDE ne préjuge pas de l'obtention ultérieure de permis de construire ».

En dépit des précautions ainsi prises, nous ne pouvons dissimuler notre inquiétude. En effet, l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2008, qui opposait son refus à la construction de 14 éoliennes dans le même « bassin naturel et patrimonial » prenait en considération la « grande cohérence paysagère et historique composant le site antique d'Alésia, le village médiéval de Flavigny-sur-Ozerain et le château de Frolois ». Il ajoutait que ce projet se trouvait « en co-visibilité directe avec la silhouette remarquable du village de Flavigny », lequel « présente une qualité patrimoniale indéniable, puisqu'il fait l'objet de protections fortes : sites classés, monuments classés et inscrits, ZPPAUP, label des Plus Beaux Villages de France... ».

Peut-on être assuré que les éoliennes qui seraient implantées dans la nouvelle ZDE ne présenteront pas les mêmes défauts majeurs ? Pour une très faible production d'énergie électrique – le potentiel éolien est modeste – faut-il porter atteinte à un paysage français emblématique ?

Il paraît *a priori* difficile d'éviter, pour des éoliennes installées dans la ZDE, une co-visibilité avec Flavigny, situé à courte distance, sur une éminence.

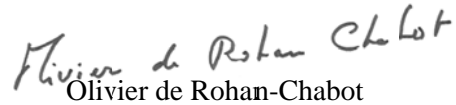
En tout état de cause, il est certain que, depuis Flavigny, on apercevra les pylônes et leurs pales et que, pour reprendre un considérant de l'arrêté de 2008, il est à craindre que ne soit altéré « ce haut lieu chargé d'histoire, reconnu au niveau national ».

Dès lors nous tenions à vous faire savoir que nos associations suivront avec la plus grande attention l'évolution de ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de nos sentiments de considération très distinguée.



Alexandre Gady  
Président de la SPPEF



Olivier de Rohan-Chabot  
Président de la Sauvegarde de l'Art Français




Georges Duménil  
Président de Maisons Paysannes de France



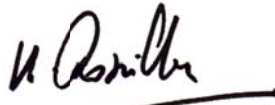
Jean de Lambertye  
Président de la Demeure Historique



Christian Pattyn  
Président de la Ligue Urbaine et Rurale



Henri de Lépinay  
Président de REMPART



Kléber Rossillon  
Président de la FNASSEM



Philippe Toussaint  
Président des Vieilles Maisons Françaises